



AMIENS METROPOLE

BUDGET PRIMITIF 2024

RAPPORT BUDGETAIRE

BUDGET PRINCIPAL

ET

BUDGETS ANNEXES

## SOMMAIRE

PREAMBULE .....	3
<b>I- STRUCTURE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2024 :</b> .....	5
<b>II-EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES BUDGETAIRES EN 2024 :</b> .....	5
II-1°) RECETTES ET DEPENSES COURANTES :.....	5
II-2°) PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS (PPI) 2022-2026 :.....	11
<b>III- GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE EN 2024 :</b> .....	17
III-1°) SITUATION DE L'ENDETTEMENT .....	17
III-2°) LE MONTANT DE L'EMPRUNT : .....	20
<b>IV- BUDGETS ANNEXES :</b> .....	20
IV-1°) BUDGET ANNEXE TRANSPORTS :.....	20
IV-2°) BUDGET ANNEXE EAU :.....	21
IV-3°) BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : .....	21
IV-4°) BUDGET ANNEXE TOURISME : .....	21
IV-5°) BUDGET ANNEXE CREMATORIUM : .....	22
IV-6°) BUDGET ANNEXE CENTRES D'APPELS :.....	22
IV-7°) BUDGET ANNEXE ECOPOLIS : .....	22
IV-8°) BUDGET ANNEXE AERODROME AMIENS GLISY : .....	22
IV-9°) BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE : .....	23
IV-10°) BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS : .....	23

## PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) qui s'est tenu début février a permis de confirmer la stratégie budgétaire et financière portée par notre agglomération, dans un contexte qui comporte de réelles incertitudes mais aussi une évolution toujours favorable concernant les recettes de fonctionnement :

- Après le transfert de fiscalité mis en œuvre en 2022 dans le cadre du pacte financier et fiscal, les revalorisations nominales des bases fiscales intervenues depuis ainsi que la dynamique constatée des ressources de TVA transférées ont permis d'observer une hausse en volume des recettes courantes.
- Mais ceci ne doit pas masquer l'évolution des dépenses de fonctionnement tout aussi dynamique (et très comparable même en volume), avec 4 effets cumulatifs notables déjà observés en 2023 :
  - o La hausse des dépenses de personnel, sous l'effet certes de la revalorisation du point d'indice décidée au niveau national, l'attribution de 5 points d'indice majoré pour tous les agents au 01/01/2024, mais aussi par la volonté de notre collectivité (en qualité d'employeur) de mobiliser des crédits pour la mise en œuvre en 2024 du dispositif de rémunération dynamique (RIFSEEP) et de reconnaître ainsi l'engagement des agents métropolitains.
  - o Le renchérissement du coût de la dette, sous l'effet de la forte hausse des taux d'intérêts, point particulièrement significatif en termes d'augmentation pour Amiens Métropole.
  - o L'envolée des coûts de l'énergie, malgré les mécanismes protecteurs déjà présentés et l'engagement d'un plan de sobriété énergétique.
  - o L'envolée des prix des matières premières impactant des postes très importants, comme l'entretien et la maintenance des bâtiments métropolitains, des équipements sportifs et culturels, mais aussi les dépenses numériques dans un contexte de cyber-attaques à répétition sur des structures publiques.

Ce budget primitif 2024 illustre une nouvelle fois une gestion à la fois prudente et rationnelle, démontrée par des indicateurs de gestion maîtrisés, mais aussi par la détermination à relever les défis et à être à la hauteur des attentes des habitants et acteurs de notre agglomération :

- En maîtrisant les dépenses de fonctionnement afin de permettre un autofinancement indispensable.
- En continuant à investir à un niveau soutenu, à la fois autour de projets emblématiques et attractifs (transformation du Zoo, réalisation de la Nouvelle Scène des Musiques Actuelles, barreau TGV Creil-Roissy, ...), mais aussi en maintenant significativement notre gestion patrimoniale et les crédits affectés à l'entretien et la modernisation de nos équipements.
- En tenant compte de la volonté de solidarité entre l'intercommunalité et les communes membres, que ce soit au travers de la dotation de solidarité communautaire (DSC) revalorisée de 4,5% (après une augmentation de 7,1 % en 2023), mais aussi de projets qui continuent de se déployer, comme en matière d'éclairage public avec le dispositif Intracting qui permet ainsi de réaliser plus rapidement des travaux de performance énergétique.

Le budget 2024 qui vous est proposé traduit par ailleurs les choix et la détermination forte de l'exécutif intercommunal, et tout particulièrement :

- Le renforcement des crédits pour l'entretien de la voirie métropolitaine.

- Des moyens adaptés et conséquents en fonctionnement pour la modernisation et la consolidation des systèmes d'information.
- La mobilisation de crédits supplémentaires autour du sport et son caractère fédérateur avec l'opération « Amiens se prend aux jeux » dans le cadre des jeux olympiques 2024 de Paris.
- La confirmation de la détermination absolue autour du développement économique avec les actions de soutien en faveur de l'innovation et de la création d'emplois.

Cette action résolue au bénéfice des habitants de la métropole s'accompagne évidemment de choix budgétaires pérennes sur la totalité du mandat :

- Une grande vigilance quant à l'excédent de gestion dégagé par la section de fonctionnement, lequel constitue le socle du financement de nos investissements.
- Une volonté de ne pas augmenter davantage le niveau d'endettement.
- Une évaluation continue de la mise en œuvre de nos politiques publiques afin d'assurer aux habitants une utilisation efficiente des deniers publics.

Après un budget 2023 qui se voulait la traduction concrète et lisible des ambitions portées par l'équipe métropolitaine, ce budget primitif 2024 marque une volonté particulière de poursuivre les investissements structurants en cours et ceux qui concourent à l'attractivité du territoire. Il conjugue les points forts affirmés depuis 2014 (notamment la volonté de proximité qui guide toute notre action) et les réponses nouvelles adaptées aux attentes de la population ainsi qu'aux évolutions de notre territoire, en solidarité avec l'ensemble des communes membres et de nos partenaires.

Le Vice-Président aux Finances

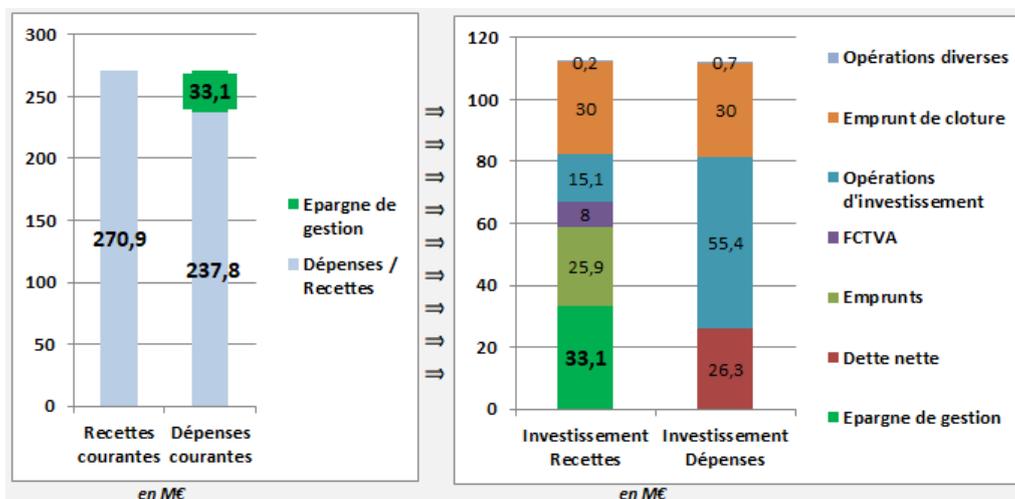
Le Président d'Amiens Métropole

Benoit MERCUZOT

Alain GEST

## I- STRUCTURE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2024 :

De manière schématique, les grands équilibres de ce budget (approche CRG hors opérations d'ordre et de transfert entre sections) se présentent ainsi :



## II-EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES BUDGETAIRES EN 2024 :

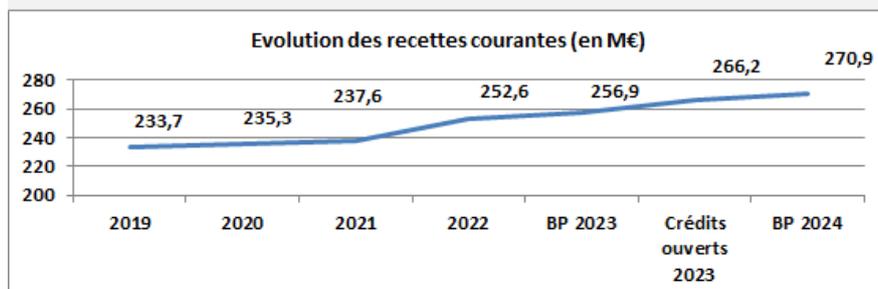
### II-1°) RECETTES ET DEPENSES COURANTES :

#### II-1-A : LES RECETTES COURANTES :

**Les recettes courantes du budget principal, d'un montant de 270,9 M€, augmentent globalement de 14 M€ (+ 5,5 %) par rapport au budget primitif 2023.**

*Précision : qu'il s'agisse des recettes ou des dépenses courantes, elles comprennent des opérations tant de la section de fonctionnement que d'investissement, ce qui explique que leur montant peut différer de la présentation par section.*

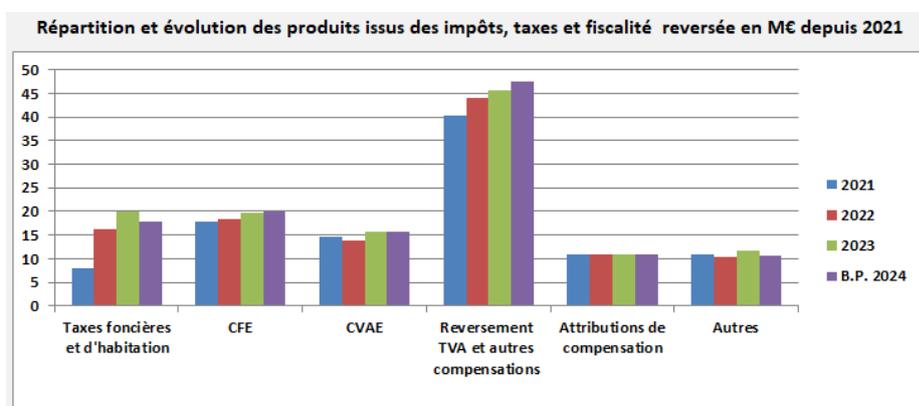
(en millions d'euros)	2019	2020	2021	2022	BP 2023	Crédits ouverts 2023	BP 2024
Recettes courantes	233,7	235,3	237,6	252,6	256,9	266,2	270,9
Evolution en %	4,10 %	-2,0%	4,3%	6,3%	1,7%	3,6%	1,8%



Ces recettes courantes sont constituées par :

- **Les impôts locaux, taxes et fiscalité reversée qui sont prévus pour un montant total de 122,7 M€**, en hausse de 3,95 M€ (+ 3,3 %) en comparaison avec le BP 2023. Le dynamisme de ces ressources provient principalement :
  - De la revalorisation nominale des bases décidée nationale en fonction de l'évolution constatée de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (ICPH), et qui est prévue à hauteur de 3,9 % en 2024 (après une revalorisation de + 3,4 % en 2022 et de + 7,1 % en 2023). Il en ressort une augmentation attendue du produit issu des **taxes foncières et de la cotisation foncière (CFE)** des entreprises en hausse de 1,9 M€ (+ 5,3%) par rapport au BP 2023, pour montant total de 37,9 M€.
  - De la perception d'un montant de **TVA** suite à la réforme de la fiscalité locale attendu en hausse de près de + 0,7 M€ par rapport au BP 2023 (+ 1,7%). La progression attendue en volume est moindre toutefois que celle affichée l'année dernière à + 3,8 M€.
  - De la **cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** dont le produit pour rappel n'est plus reversé aux collectivités territoriales depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023. En contrepartie, ces dernières perçoivent une compensation par l'attribution d'une fraction de la TVA. Pour les entreprises, dans un souci de maîtrise des finances publiques, la loi de finances pour 2024 a prévu que la suppression de la cotisation sera finalement échelonnée sur quatre années. Ce produit en augmentation de 0,6 M€ par rapport au BP 2023 pour un montant total de 15,8 M€, équivaut en réalité à ce qui a été perçu l'année dernière.

Le graphique ci-après permet d'illustrer l'évolution de la composition de cette catégorie de recettes et la part croissante des reversements de TVA avec les années.

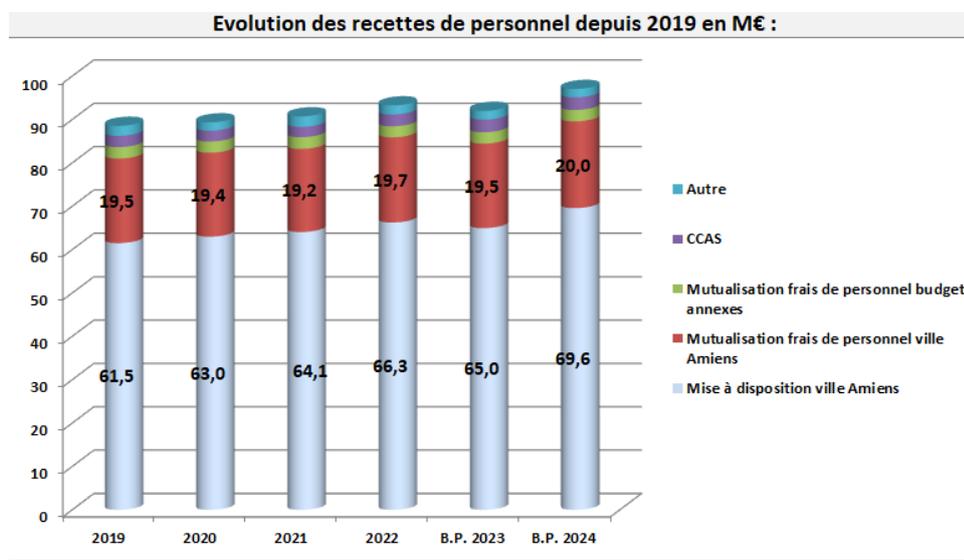


- **Les contributions directes et compensations** qui s'élèvent à 2,46 M€, en augmentation de 11%. Pour rappel, elles sont constituées de la dotation de compensation suite à la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et du montant de fonds de compensation de la TVA perçu pour les opérations éligibles en fonctionnement. C'est ce dernier produit qui explique l'augmentation (prévu à + 0,3 M€).
- **Les dotations de l'Etat pour 19,04 M€** qui sont en très légère hausse de 0,1 M€ par rapport au BP 2023 (+ 0,6%), sous l'effet de l'évolution croisée d'une hausse de la dotation d'intercommunalité (+ 310 K€) et d'une baisse de la dotation de compensation (- 200 K€).

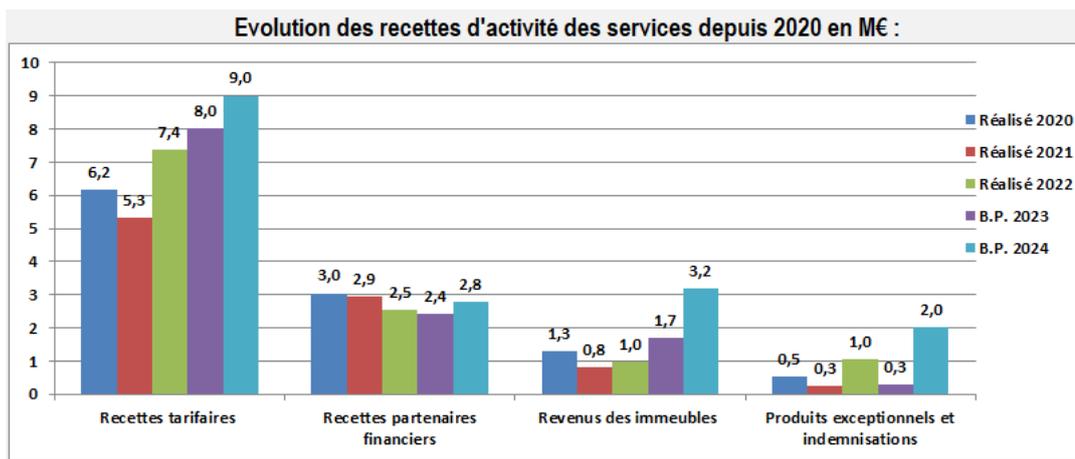
Rappel de l'évolution de la dotation forfaitaire (dotation de compensation et dotation de base) et de la perte cumulée correspondante depuis 2014 :

DGF 2013	DGF 2014	DGF 2015	DGF 2016	DGF 2017	DGF 2018	DGF 2019	DGF 2020	DGF 2021	DGF 2022	DGF 2023	Prévision DGF 2024	Perte
32,3	30,4											1,9
		25,7										6,6
			21,7									10,6
				19,4								12,9
					19,3							13,0
						19,1						13,2
							19,0					13,3
								18,9				13,4
									18,8			13,5
										19,0		13,4
											19,0	13,3
PERTE CUMULEE 2014 / 2024 (en millions d'euros)											124,9	

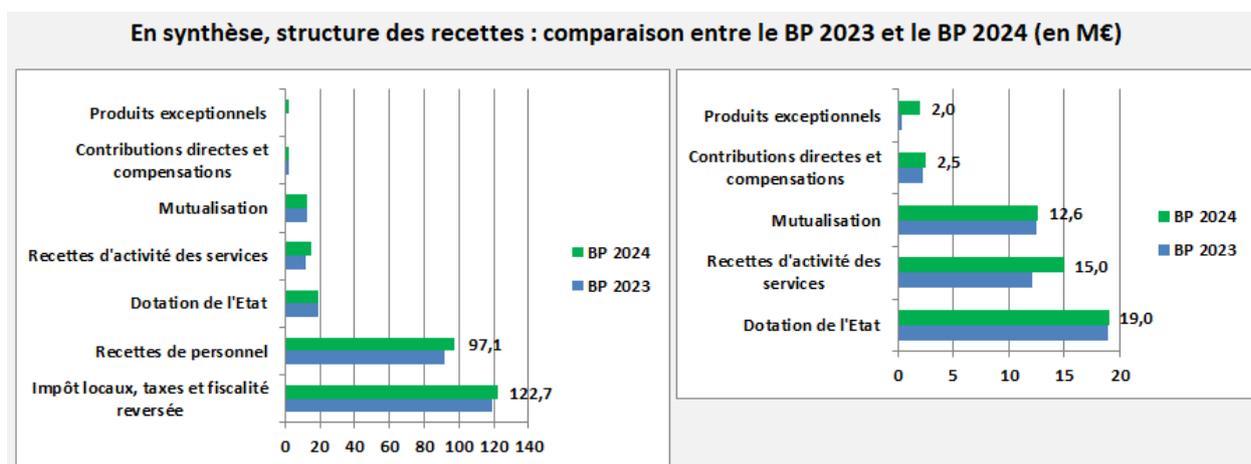
- **Les recettes liées au personnel mis à disposition qui correspondent à un montant total attendu de 97,1 M€,** en augmentation de 5 M€ (+ 5,5 %). Il faut rappeler que le montant du BP 2023 avait été réévalué en cours d'année à 95,5 M€, suite notamment à une nouvelle revalorisation du point d'indice de la fonction publique au 1<sup>er</sup> juillet. La prévision de recettes au BP 2024 tient toujours compte de l'objectif de maîtrise de la masse salariale portée notamment par la ville d'Amiens. Pour mémoire, ces recettes proviennent du remboursement par les employeurs publics pour lesquels Amiens Métropole assure la paye des agents (ville Amiens principalement, Centre Communal et d'Action Sociale d'Amiens, établissements publics de coopération culturelle, pôle métropolitain du Grand Amiénois et association de gestion des canaux des Hortillonnages).



- **Les recettes d'activité des services, pour un montant de 15 M€,** en hausse de 2,85 M€ par rapport au BP 2023, en lien avec les recettes tirées des immeubles (+ 1,5 M€) suite à une mise à jour des baux et aux régularisations attendues en conséquence des titres. Quant au produit issu des recettes tarifaires classiques, il est prévu en augmentation de 5,9 %, pour un montant total de 7,96 M€ (effet volume et effet tarif +2,1 % en 2024).



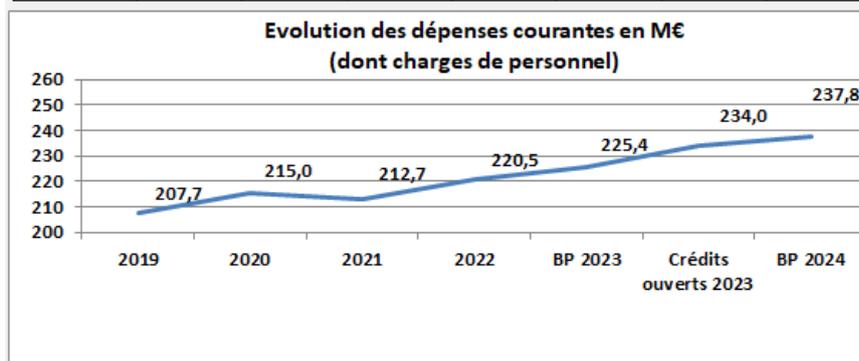
- **Le produit exceptionnel** lié à l'indemnisation des sinistres intervenus lors des émeutes en 2023, attendu pour un montant chiffré à 1,97 M€.
- **Les recettes de mutualisation** qui sont globalement stables à 12,6 M€.



## II-1-B : LES DEPENSES COURANTES :

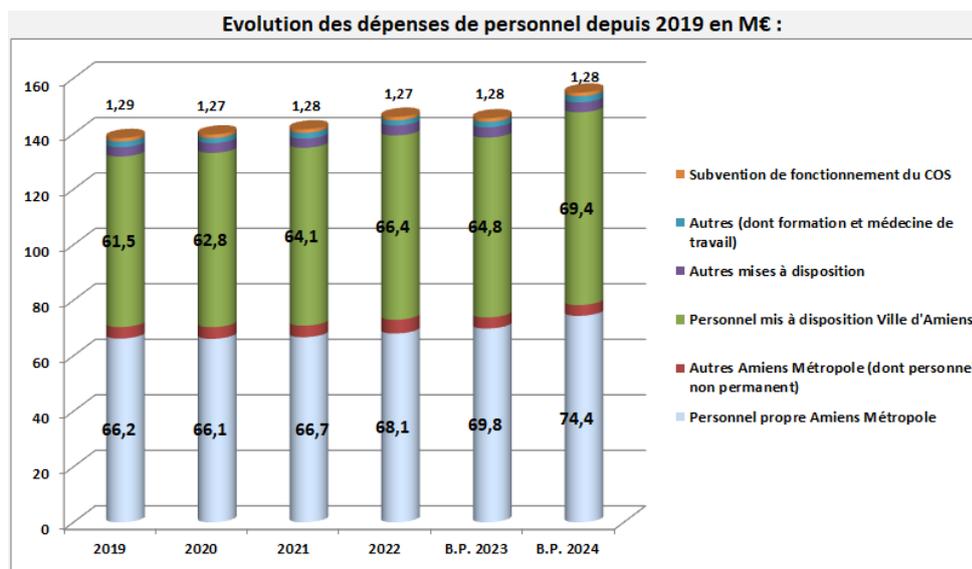
Les dépenses courantes du budget principal, d'un montant de 237,8 M€, augmentent globalement de 12,4 M€ (+ 5,5 %) par rapport au budget primitif 2023.

(en millions d'euros)	2019	2020	2021	2022	BP 2023	Crédits ouverts 2023	BP 2024
Dépenses courantes	207,7	215,0	212,7	220,5	225,4	234,0	237,8
Evolution en %	1,5%	3,5%	-1,1%	3,6%	2,2%	3,8%	5,5%



Les dépenses courantes sont constituées par :

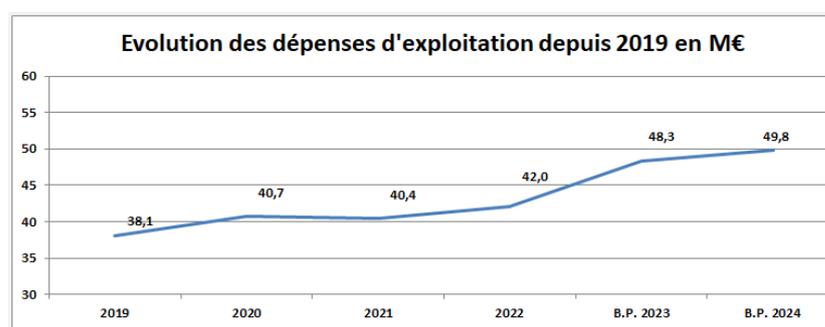
- **Les dépenses de personnel qui sont fixées à 154,9 M €, en hausse par rapport au budget primitif 2023 (145,6 M€), soit une variation de 9,2 M€ (+ 6,4 %).** Cette inscription n'est cependant en rien en contradiction avec les objectifs de maîtrise de la masse salariale réaffirmés lors du DOB 2024 qui établissait une projection à 155,7 M€. Elle intègre en année pleine l'effet lié à la dernière augmentation du point d'indice ainsi que les 5 points d'indice majoré pour tous les agents au 1<sup>er</sup> janvier 2024. La mise en œuvre de la politique de rémunération dynamique étant par ailleurs confirmée sur 2024 (1,5 M€), afin de récompenser l'engagement des agents métropolitains.



- **Les reversements et restitutions sur impôts et taxes s'élèvent à 3,17 M€, en baisse de - 0,12 M€, en lien avec une baisse des reversements au titre du Fonds National de Péréquation**

Intercommunal et Communal (FNPIC) pour lequel la communauté d'agglomération est à la fois collectivité bénéficiaire et collectivité qui reverse une fraction du produit (- 125 K€).

- **Les dépenses d'exploitation (dépenses d'activité des services) sont fixées à 49,8 M€**, en hausse de 1,5 M€ (+ 3,2 %) par rapport au budget primitif 2023. Parmi les éléments les plus significatifs, comme l'année dernière, le coût des contrats d'assurance prévus pour 0,9 M€ continue d'augmenter en 2024 (+ 0,15 M€). Il en est de même pour le poste lié aux locations et charges locatives prévu pour 4,5 M€ (+ 0,16 M€, mais dans une proportion moindre en comparaison avec 2023), sous l'effet des répercussions de la hausse générale des prix et de l'énergie sur les appels de charges des sites occupés par Amiens Métropole. Le niveau total des crédits d'entretien, réparation et maintenance est maîtrisé, et même orienté légèrement à la baisse, pour un total de 9,4 M€ (- 0,3 M€), tout en soulignant l'augmentation des moyens prévue pour le bon entretien de la voirie communautaire (+ 0,28 M€). Les dépenses de prestations inscrites à 13,8 M€, sont en hausse de 0,7 M€, en raison notamment des moyens nécessaires à prévoir pour les applications informatiques en mode Saas (Software As A Service) et le recours à l'infogérance en matière de numérique. Surtout, comme pour la ville d'Amiens, il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires pour les dépenses d'énergie et de fluides (+ 1,35 M€ par rapport au BP 2023) chiffrées pour un total de 7,9 M€. Le montant de ces dépenses sur 2023 ressort à 6,2 M€. Il a été pris en compte que le marché actuel de l'électricité, en lien avec Territoire d'Energie Somme (FDE80), prévoit de nouveaux tarifs (à la hausse) sur 2024. Enfin, il faut souligner enfin que l'inflation a moins d'effets sur les achats qui sont liés principalement aux fournitures (papier, fournitures techniques et administratives,...). Ce poste chiffré à 10,4 M€ est même prévu en diminution par rapport au BP 2023 (- 0,6 M€). Son montant est en fait ramené à un niveau plus conforme en lien avec le consommé constaté sur 2023 (10,2 M€).



- **Les subventions et participations sont inscrites pour 15 M€**, en augmentation globalement par rapport au BP 2023 (+ 0,34 M€ soit + 2,3 %). Si les subventions apportées aux établissements publics de coopération culturelle (EPPC) sont stables (montant total de 4,17 M€), celles versées au milieu associatif progressent de 0,29 M€ (montant total de 10,6 M€), mais apparaissent pour un montant stable en comparaison avec le chiffre du BS 2023.
- **Les dépenses obligatoires sont inscrites à hauteur de 11,5 M€**, en hausse forte de + 0,7 M€, par rapport au BP 2023. Cette catégorie de dépense est surtout constituée de la contribution au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour un montant 2024 de 9,4 M€ (+ 0,5 M€ par rapport à 2023) et de celle au pôle métropolitain du Grand Amiénois prévue pour 1,17 M€.
- **Les participations aux budgets annexes métropolitains sont fixées pour un montant total de 1,17 M€**, (0,6 M€ au BP 2023 et 1,8 M€ au BS 2023) intégrant à nouveau une subvention pour la contribution aux financements des investissements du budget annexe transports. De manière détaillée, les participations aux différents budgets annexes sont les suivantes pour 2024 :

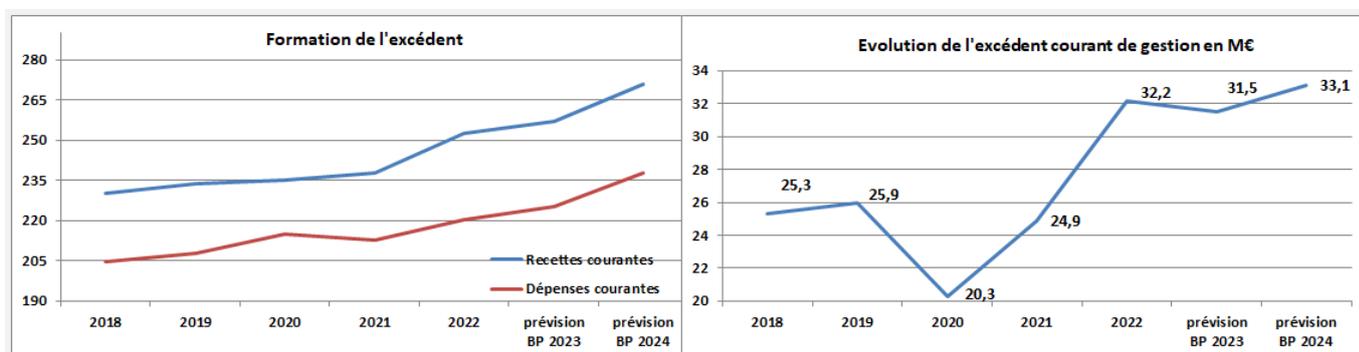
	2023	BP 2024
Budget annexe centres d'appel	38 500 €	0 €
Budget annexe Ecolpolis	20 000 €	90 000 €
Budget annexe crématorium	163 000 €	106 000 €
Budget annexe aérodrome Glisy	226 300 €	399 000 €
Budget annexe archéologie préventive	81 100 €	0 €
Budget annexe tourisme	95 000 €	75 200 €
Budget annexe déchets ménagers	1 200 000 €	0 €
Budget annexe transports	0 €	500 000 €
<b>Total</b>	<b>1 823 900 €</b>	<b>1 170 200 €</b>

- **La dotation de solidarité communautaire** mise en place depuis 2022 est revalorisée dans les mêmes conditions que la revalorisation nominale des bases (mais sur une période d'octobre à octobre) et **progresses donc de 4,5 % en 2024** (après une augmentation de 7,1 % en 2023)

## II-1-C : L'AUTOFINANCEMENT :

Le budget primitif 2024 présenté faisant apparaître une augmentation des recettes courantes de 14 M€ et une augmentation des dépenses courantes de 12,4 M€, il en ressort ainsi un excédent de gestion courante en augmentation de 1,6 M€ par rapport au BP 2023 (+ 5,1%).

**Cet excédent est prévu pour un montant de 33,1 M€** ce qui, déduction faite d'une dette nette de 26,3 M€ et ajout du FCTVA de 8 M€ aboutit à un montant de ressources propres disponibles de 14,8 M€. Ce dernier chiffre est en légère amélioration par rapport à 2023 (14,5 M€), l'augmentation de la dette nette due notamment au renchérissement des intérêts (+ 1,6 M€) et des frais liés aux lignes de trésorerie étant contrebalancée par une amélioration prévisible des encaissements liés au FCTVA (+ 3 M€).



## II-2°) PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS (PPI) 2022-2026 :

L'année 2024 constitue la troisième année de réalisation de la Programmation Pluriannuelle des Investissements 2022-2026, adoptée lors du conseil métropolitain du 4 novembre 2021. Elle est marquée par un bilan à mi-mandat ainsi qu'une révision des montants de certaines opérations compte tenu de l'évolution des coûts des projets, et de certains phasages de travaux suite aux lancements des projets.

La stratégie globale d'investissement s'articule autour des 2 priorités politiques :

- la transition écologique,
- l'attractivité du territoire, dans toutes ses dimensions.

Pour l'année 2024, il est ainsi prévu des **dépenses d'opérations pour un montant de 55,4 M€** et des **recettes estimées à 15,1 M€**, correspondant ainsi à une **charge nette des opérations d'investissement de 40,2 M€**.

Pour rappel, une délibération spécifique retrace les montants alloués aux différentes autorisations de programmes (AP) ainsi que le montant des crédits de paiement (CP) budgétés pour l'année 2024. Elle présente par ailleurs la programmation spécifique dédiée aux investissements des différents budgets annexes.

## **MISSION 1 – UNE METROPOLE DES RESEAUX INTELLIGENTS**

### **Programme 1 – Entretien et usages des espaces publics :**

#### **Dépenses 9,16 M€ / Recettes 2,01 M€**

Le montant d'1 autorisation de programme est ajusté lors de cette étape budgétaire : l'AP 01EPUOUVAR consacrée au gros entretien des ouvrages d'art est augmentée de 0,34 M€ (montant total porté à 2,58 M€).

9,16 M€ de crédits de paiement sont mobilisés sur cette thématique en 2024, dont :

- 4,78 M€ au titre du gros entretien de la voirie métropolitaine et des aménagements d'espaces publics.
- 1,71 M€ sont prévus pour la maintenance des équipements d'éclairage public et 0,25 M€ pour les équipements de voirie et de signalisation tricolore.
- 0,85 M€ sont également consacrés à l'entretien et la modernisation des ouvrages d'art (dont 150 K€ pour le pont Jules Barni).
- 0,8 M€ pour le gros entretien des voies et parkings des zones d'activité.
- 0,15 M€ pour la mise en place des Totems à l'entrée du territoire de l'agglomération.

### **Programme 2 – Mobilités :**

#### **Dépenses 3,33 M€ / Recettes 0,21 M€**

Le montant d'1 autorisation de programme est ajusté lors de cette étape budgétaire : l'AP 02MOBTGVCR consacrée réalisation du Barreau Creil Roissy est augmentée de 2,3 M€ (montant total porté à 8,7 M€).

3,33 M€ de crédits de paiement sont inscrits en faveur de cette politique publique :

- 1,51 M€ pour la mise en œuvre du plan vélo.
- 1,64 M€ pour le premier versement à intervenir dans le cadre de la réalisation du Barreau Creil Roissy pour la connexion du territoire d'Amiens Métropole au réseau à grande vitesse.
- 0,17 M€ pour la modernisation du P.C. de régulation de la circulation.

## **MISSION 2 – UNE METROPOLE TOURNEE VERS L'AVENIR**

### **Programme 3 – Développement économique, emploi et insertion :**

#### **Dépenses 1,47 M€**

1 autorisation de programme (03ECOFONBN) est créée pour 4,7 M€ pour l'acquisition du foncier visant à accueillir l'installation de la Bibliothèque Nationale de France.

Le montant d'1 autorisation de programme est ajusté lors de cette étape budgétaire : l'AP 03ECOWHRIL, consacrée à la requalification du bâtiment ex- Whirlpool est diminuée de 1 M€. Il est donc proposé de solder cette autorisation de programme.

Notamment, les crédits de paiement suivants sont inscrits en faveur de cette politique publique :

- L'aides aux entreprises pour 1 M€.
- Le programme de rénovation du bâtiment Amiens 2 pour 0,32 M€.

#### Programme 4 – Enseignement supérieur et recherche :

##### Dépenses 0,25 M€

Les dépenses prévues sur cette thématique sont de 0,05 M€ pour le lancement des études pour la réhabilitation du site de l'école de commerce d'Amiens située dans l'ancien évêché, et de 0,2 M€ pour le premier versement de subvention à l'installation de la faculté d'odontologie.

#### Programme 5 – Intelligence des territoires et innovation :

##### Dépenses 0,97 M€

Le montant d'1 autorisation de programme est ajusté lors de cette étape budgétaire : l'AP 05INNCOENR consacré au contrat d'objectif énergies renouvelables est diminuée de 0,3 M€. Il est donc proposé de solder cette autorisation de programme.

0,82 M€ de crédits de paiement sont inscrits en faveur de cette politique publique :

- Le soutien à l'innovation pour 0,31 M€.
- Les actions du projet alimentaire territorial pour 0,05 M€.
- La participation au capital de la S.P.V. concernant la création d'un opérateur solaire territorial pour 0,06 M€.
- Le programme consacré aux Espaces Numériques de Travail (ENT) dans les écoles pour 0,4 M€.

#### Programme 6 – Tourisme :

##### Dépenses 1,17 M€

Le montant de 4 autorisations de programme est ajusté lors de cette étape budgétaire :

- L'AP 06TOUCAMPI, consacrée aux travaux d'aménagement du camping du parc des cygnes, au travers de la mise à niveau de l'aire d'accueil des camping-cars est augmentée de 0,84 M€. 0,48 M€ de crédits de paiement sont mobilisés en 2024 pour cette opération.
- L'AP 06TOUSOLDE correspondant au solde des travaux d'aménagement du camping du parc des cygnes est réduite de 0,42 M€.
- L'AP 06TOUVALID correspondant au projet d'aménagement « Vallée Idéale » est réduite de 0,42 M€. 0,5 M€ de crédits de paiement sont mobilisés en 2024 pour cette opération.
- L'AP 06TOUVERNE correspondant au projet Jules Verne est augmentée de 0,3 M€. 0,8 M€ de crédits de paiement sont mobilisés en 2024 pour cette opération.

Cette politique publique mobilise au total 1,17 M€ de crédits de paiement en 2024 et concerne également :

- Les travaux de modernisation du centre d'expositions et de congrès Mégacité pour 0,36 M€.
- L'octroi de subventions d'équipement pour développer le potentiel touristique local pour 0,1 M€.
- La modernisation du Pass Tourisme pour 0,05 M€.
- La modernisation des aménagements à vocation touristique pour 0,05 M€.

### **MISSION 3 – UNE METROPOLE GRANDEUR NATURE**

#### Programme 7 – Habitat et rénovation urbaine :

##### Dépenses 7,33 M€ / Recettes 4.48 M€

Le montant de 2 autorisations de programme est ajusté lors de cette étape budgétaire :

- L'AP 07HABQNORD (NPRU Quartiers Nord – espace public Colvert) est augmentée de 1,37 M€.
- L'AP 07HABSOLDE qui concerne les soldes des dispositifs en faveur du logement est augmentée de 0,83 M€.

7,3 M€ de crédits de paiement sont inscrits en faveur de cette politique publique, dont :

- 3,47 M€ en dépenses et 3,26 M€ en recettes pour la délégation des aides à la pierre.
- 1,21 M€ pour la finalisation de l'espace du Colvert, dans le cadre de l'opération globale de rénovation urbaine.
- 1,02 M€ pour honorer des engagements sur les dispositifs d'aides au logement (aides à la pierre et soutien à la construction de logements locatifs sociaux).
- 0,73 M€ pour le développement de l'accession sociale.
- 0,68 M€ pour le soutien à l'amélioration de l'habitat privé.
- 0,20 M€ pour l'amélioration de l'accueil des gens du voyage.

#### Programme 8 – Protection de la ressource en eau :

##### Dépenses 0,6 M€

0,6 M€ de crédits de paiement sont inscrits en faveur de cette politique publique :

- 0,4 M€ pour la réalisation de travaux en matière d'eaux pluviales urbaines.
- 0,2 M€ de travaux dans cette thématique au bénéfice de tiers, refacturés à hauteur de 0,08 M€.

#### Programme 9 – Environnement et biodiversité :

##### Dépenses 0,52 M€ / Recettes 0,04 M€

0,52 M€ de crédits de paiement sont inscrits en faveur de cette politique publique :

- 0,34 M€ en faveur du patrimoine arboré.
- 0,08 M€ pour les actions en matière de compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).
- 0,04 M€ pour le programme de valorisation des chemins ruraux d'Amiens Métropole.
- 0,04 M€ pour la réfection des berges du site de l'Île aux Fagots.
- 0,03 M€ pour la reconquête de la biodiversité et de la nature dans le cadre de l'opération Territoire engagé pour la nature.

### **MISSION 4 – UNE METROPOLE PROCHE DE SES HABITANTS**

#### Programme 10 – Culture et Patrimoine :

##### Dépenses 13,57 M€ / Recettes 5 M€

1 autorisation de programme (10CULTFDC) est créée en recette pour 3 M€ au titre de la participation de de la ville d'Amiens contribuant au financement des travaux de modernisation des équipements culturels métropolitains.

Le montant de 9 autorisations de programme est ajusté lors de cette étape budgétaire :

- L'AP 10CULMEDET correspondant à la création de la médiathèque ouest dans le quartier Etouvie est augmentée de 1,25 M€ suite aux dégradations commises lors des émeutes de 2023. Les recettes sont également augmentées du même montant correspondant aux indemnités à percevoir de l'assureur de la collectivité.
- La dotation de communauté dédiée aux équipements culturels (10CULDOTAT) est augmentée de 1,35 M€. Son montant global est donc porté à 3,05 M€ et le niveau des crédits de paiement 2024 est prévu pour 0,6 M€.
- L'AP 10CULIMACR, dédiée à la création de la « Plateforme des Images et de la Création » (PIC) sur le site de l'ancien tri postal, est augmentée de 5 M€ et de 2,5 M€ en recette. Cet ajustement correspond à l'augmentation du coût du projet ainsi qu'à l'attribution de recettes complémentaires notamment de la part du conseil régional.

- L'AP 10CULBOVES (création de la bibliothèque de Boves) est augmentée de 1,1 M€ suite à la révision du projet. Le niveau des recettes prévues est également revu à la hausse pour 1,02 M€.
- L'AP 10CULNEDMA, consacrée à la création de la Nouvelle Scène des Musiques Actuelles (nouvelle Lune des Pirates) est augmentée de 0,5 M€ (montant total de 7,6 M€) pour tenir compte des coûts réels du projet. 1,9 M€ de crédits de paiement sont mobilisés en 2024 pour cette opération.
- L'AP consacrée aux travaux d'entretien du musée de Picardie (10CULMUSEE) est augmentée de 0,1 M€ (montant total de 2,13 M€). 0,52 M€ de crédits de paiement sont mobilisés en 2024 pour cette opération.
- L'AP 10CULBIBLI (réseau des bibliothèques) est augmentée de 0,15 M€ (montant total de 0,71 M€) pour intégrer le financement de la bibliothèque de la commune de Ferrières.
- L'AP 10CULRESMH dédiée à la restauration des monuments historiques est réduite de 0,2 M€ afin d'ajuster la répartition des travaux entre le patrimoine de la métropole et celui de la ville. 0,16 M€ de crédits de paiement sont mobilisés en 2024 pour cette opération.
- L'AP éclairage pérenne de la cathédrale initialement votée pour 1 M€ est réduite de 0,88 M€. La réduction de cette AP contribue à financer l'augmentation de celle de la PIC.

Outre ces modifications, un total de 13,6 M€ de crédits de paiement est inscrit en faveur de cette politique publique, dont les projets suivants :

- 6 M€ pour les travaux d'agrandissement du parc zoologique.
- 0,2 M€ pour la transformation de la bibliothèque Louis Aragon.
- 0,18 M€ pour le réseau des bibliothèques d'Amiens Métropole
- 0,05 M€ pour Chroma :
- 0,05 M€ pour le soutien au festival « Arts Ville et Paysages ».

Des crédits importants sont par ailleurs mobilisés pour l'entretien et la modernisation des équipements culturels :

- 0,32 M€ pour la réhabilitation des équipements culturels.
- 0,26 M€ pour la modernisation de la Maison de la Culture d'Amiens.
- 0,21 M€ pour le Conservatoire à Rayonnement Régional pour sa modernisation et l'achat d'instruments.
- 0,15 M€ pour le Safran.
- 0,1 M€ pour le Zénith.

### Programme 11 – Sport :

#### Dépenses 7,52 M€ / Recettes 1,59 M€

2 autorisations de programme sont créées :

- L'AP 11SPOBOXEM pour la reconstruction de la salle de boxe Emile Moiroud. Le montant de cette AP s'établit à 0,2 M€ en dépenses uniquement pour le besoin des études à ce stade. Les crédits de paiement pour 2024 sont proposés à hauteur de 50 K€.
- L'AP 11SPOFDCV au titre du versement du fonds de concours de la ville d'Amiens contribuant aux travaux de modernisation des équipements sportifs. Le montant de cette AP s'établit à 0,6 M€ en recettes, dont 0,26 M€ sur 2024.

Le montant de 6 autorisations de programme est ajusté lors de cette étape budgétaire :

- L'AP 11SPOCOLIS, consacrée aux travaux de modernisation du Colisée, est augmentée de 2,2 M€ pour la réalisation des travaux sur le groupe froid et la dalle de la patinoire. Les crédits de paiement en 2024 sont prévus pour 1,93 M€.

- L'AP 11SPOATLAN, consacrée aux travaux de réhabilitation de la halle Atlantique est augmentée de 0,9 M€ en dépenses suite à modification du programme et aléas techniques et de 0,85 M€ en recettes. Les crédits de paiement en 2024 sont prévus pour 0,53 M€.
- L'AP 11SPODOTAT est diminuée de 0,30 M€ suite à l'ajustement de la répartition des montants de travaux entre équipements culturels et équipements sportifs, soit un montant global de 6,65 M€. Les crédits de paiement en 2024 sont prévus pour 1,34 M€.
- Les autorisations de programme 11SPOSOLDE et 11SPOMICHE sont diminuées respectivement de 0,11 M€ et de 0,13 M€ sur la base des réalisations constatées. Elles ne font donc pas l'objet d'inscriptions de crédits de paiement en 2024.
- L'AP 11SPOSKATE consacrée au skateparc fait l'objet d'une prévision de recette supplémentaire de 0,05 M€, soit un total prévu de 0,13 M€.

S'agissant des autres opérations, les crédits de paiement suivants sont prévus en 2024 :

- 0,43 M€ pour la rénovation de la piscine le NAUTILUS.
- 0,04 M€ pour les petits équipements sportifs.

## **MISSION 5 – UNE METROPOLE A LA GESTION EXEMPLAIRE**

### Programme 12 – Gestion patrimoniale, administration générale et ressources :

#### Dépenses 6,01 M€ / Recettes 1,08 M€

1 autorisation de programme (12RESPARTV) est créée en recette pour 3 M€ au titre du versement du fonds de concours de la ville d'Amiens contribuant au financement des équipements numériques, dont 0,8 M€ sur 2024.

Le montant de 4 autorisations de programme est ajusté lors de cette étape budgétaire :

- L'AP 12RESACCES consacrée à la mise en accessibilité des équipements recevant du public est augmentée de 0,5 M€, pour un total de 0,7 M€. Les crédits de paiement en 2024 sont prévus pour 0,05 M€.
- L'AP 12RESGREQT consacrée à l'achat de gros équipements est augmentée de 0,47 M€, pour un total de 3,19 M€. Les crédits de paiement en 2024 sont prévus pour 0,61 M€.
- L'AP 12RESNUMER consacrée au plan de stratégie numérique est augmentée de 0,21 M€, pour un total de 14,21 M€. Les crédits de paiement en 2024 sont prévus pour 3,01 M€.
- L'AP 12RESPATRI consacrée au plan de stratégie patrimonial est augmentée de 0,35 M€, pour un total de 7,95 M€. Les crédits de paiement en 2024 sont prévus pour 1,09 M€.

Parmi les autres crédits de paiement prévus au BP 2024 sur cette thématique, on peut relever également :

- Les crédits consacrés à l'équipement des services pour 0,34 M€.
- Les crédits consacrés à la stratégie foncière à hauteur de 0,22 M€.

### Programme 13 – Finances :

#### Dépenses 3,5 M€ / Recettes 0.71 M€

Cette délégation regroupe les opérations publiques d'urbanisme réalisées dans les zones d'aménagement concerté métropolitaine et confiées par la métropole à nos aménageurs (SEM Amiens Aménagement, SPL Amiens Vallée Idéale Développement et CCI Amiens-Picardie).

1 Autorisation de Programme est créée pour cette délégation au titre de la recapitalisation de la SPL Vallée idéale à hauteur de 0,45 M€ en dépenses (crédits de paiement 2024 du même montant).

Le montant de 2 autorisations de programme est ajusté lors de cette étape budgétaire afin d'être en conformité avec les derniers CRACLS (comptes rendus annuels à la collectivité locale) approuvés par le conseil métropolitain :

- Pour la ZAC Jules Verne, l'AP 13FINVERN est augmentée de 1,9 M€ en dépenses.
- Pour la ZAC Gare La Vallée, l'AP 13FINGARLV est diminuée de 0,3 M€, pour un total de 26,1 M€. Les crédits de paiement en 2024 sont prévus pour 2,1 M€.

Enfin, les crédits de paiement en 2024 sont prévus pour 1 M€ concernant l'AP ZAC Renancourt (13FINRENAN).

### III- GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE EN 2024 :

Les données et informations suivantes permettent d'apprécier de manière détaillée la situation en matière de gestion de dette et de trésorerie. Ces données reprennent celles du DOB présentées en conseil le 07/02/2024.

#### III-1°) SITUATION DE L'ENDETTEMENT

##### **Rappel de l'évolution sur 2023 :**

Au 1er janvier 2023 l'encours de la dette d'Amiens Métropole liée aux emprunts long terme représente un montant total consolidé de 321,5 M€ (budget principal : 205,1 M€ / budgets annexes : 116 M€ - source : Finance Active), soit une légère diminution du stock en un an (montant total constaté au 01/01/2022 : 324,6 M€ - budget principal : 205,7 M€ / budgets annexes : 118,9 M€).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la dette long terme métropolitaine correspond à un taux moyen de 1,54 % (1,07 % constaté un an plus tôt), indexée principalement sur du taux fixe, à 64 % (16 % sur du taux variable, 19 % sur du livret A et 1 % sur du taux fixe à phase). L'extinction progressive de la dette en cours s'accompagne ainsi d'une augmentation de la part des emprunts à taux fixe, lesquels représentaient 58% du portefeuille un an plus tôt. Stratégiquement, une logique de rééquilibrage du portefeuille d'emprunts par des souscriptions nouvelles à taux variables est donc d'autant plus souhaitable.

Après une année 2022 où les index monétaires court-terme (€STR/Euribor) sont repassés en territoire positif en raison du conflit en Ukraine et de l'accélération de l'inflation liée notamment aux tensions sur le prix des matières premières, l'augmentation s'est poursuivie à un rythme continue sur 2023, ces index ayant atteints un pic au cours du dernier trimestre. Cette évolution n'est pas sans incidence sur la dette à taux variable et explique ainsi le relèvement du taux moyen pondéré de l'encours métropolitain. Il est donc à prévoir que l'impact du contexte actuel devrait encore peser sur la dette à taux variable au cours de l'exercice 2024, le taux moyen pondéré de l'encours ayant été calculé à 2,17%.

Pour rappel, la dette du budget annexe transports comporte une avance remboursable de 4,87 M€ versée en 2021 à Amiens métropole au titre de sa qualité d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM), en compensation des pertes de recettes liées à la crise sanitaire. L'échéancier de remboursement de cette avance consentie à un taux de 0 %, est prévu entre 2027 et fin 2030, sous condition d'avoir retrouvé un niveau de recettes comparable à celui d'avant la crise sanitaire.

##### **Consultations d'emprunts à long terme lancées sur 2023 :**

Une seule consultation d'emprunt a été nécessaire en fin exercice 2023 pour un montant total de 19 M€, au regard de la disponibilité observée sur les lignes de trésorerie et surtout de l'évolution constatée de la consommation des crédits de paiement en investissement. Elle a donné lieu à un encaissement pour le montant total en date du 29/12. Sans surprise, l'analyse de cette seule consultation a amené à reconsidérer la

stratégie d'emprunt, dans un triple objectif de diversification, de performance et de souplesse de gestion, en privilégiant le taux variable classique et le livret A. Encouragé par les experts, ce choix d'abandonner ainsi pour le moment le taux fixe correspondant aussi à une tendance qui est largement adoptée également par les collectivités.

Ainsi, la répartition de l'enveloppe de 19 M€ s'est effectuée en panachant entre les offres de deux banques, sur une durée de 15 et 20 ans (10 M€ auprès de la Caisse d'Epargne, avec indexation sur du Livret A sur 15 ans, 3 M€ auprès de l'AFL à taux variable indexé sur Euribor 3 mois sur 15 ans, et 6 M€ auprès de l'AFL à taux variable indexé sur Euribor 3 mois sur une durée de 20 ans affectés sur les budgets annexes dont les durées d'amortissement sont globalement plus longues).

Le montant total emprunté sur 2023 est inférieur à celui des exercices précédents, que ce soit sur le budget principal ou l'ensemble des budgets annexes :

Budget	Montant 2019 (rappel)	Montant 2020 (rappel)	Montant 2021 (rappel)	Montant 2022 (rappel)	Montant 2023
AMIENS METROPOLE CA PRINCIPAL	52 000 000 €	20 000 000 €	18 000 000 €	19 052 863 €	13 000 000 €
TRANSPORT CA AMIENS METRO	25 000 000 €	7 000 000 €	700 000 €	0 €	5 000 000 €
ASSAINISSEMENT CA AMIENS METRO	2 000 000 €	4 399 €	2 700 000 €	1 215 859 €	0 €
EAU CA AMIENS METRO	5 000 000 €	3 000 000 €	1 020 000 €	3 039 648 €	0 €
CENTRE APPEL CA AMIENS METRO	0 €	0 €	380 000 €	0 €	250 000 €
AERODROME GLISY CA AMIENS	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
ORDURES MENAGERES CA AMIENS	0 €	0 €	0 €	3 039 648 €	750 000 €
<b>Total général</b>	<b>84 000 000 €</b>	<b>30 004 399 €</b>	<b>22 800 000 €</b>	<b>26 348 018 €</b>	<b>19 000 000 €</b>

Il est intéressant de noter en particulier que le montant total du capital remboursé en 2023 pour l'ensemble des budgets, calculé à 29,9 M€, est ainsi supérieur de quasiment 11 M€ par rapport au montant emprunté sur la même année. La tendance est donc au désendettement sur le dernier exercice écoulé, en premier sur le budget principal, qui suivant la même comparaison, présente une diminution de 6,9 M€.

#### **Renouvellement des lignes de trésorerie en 2023 :**

Comme chaque année, Amiens Métropole a pu couvrir ses besoins de financement court terme en disposant de trois conventions de réservation de trésorerie annuelles d'un montant total de 35 M€ qui ont été renouvelées sans difficultés sur le deuxième semestre à l'issue de consultations effectuées auprès de l'ensemble des partenaires habituels. Puisqu'indexées sur l'Euribor 1 mois ou l'Ester, les frais de tirage sur ces lignes ont été encore plus coûteux qu'en 2022. Par ailleurs les marges bancaires pratiquées sur ce type de produit ressort en très légère hausse. La répartition des lignes entre prêteurs à fin 2023 est la suivante : deux lignes de trésorerie pour un montant total de 20 M€ auprès de la Caisse d'Epargne indexées sur l'Ester, ainsi qu'une ligne de trésorerie de 15 M€ auprès de la Société Générale indexée sur l'Euribor 1 mois.

Amiens Métropole dispose également d'un contrat revolving de 30 M€ d'une durée de 3 ans, utilisé également comme emprunt de clôture, et qui a été renouvelé en décembre 2023 avec le Crédit Agricole Brie Picardie (seul partenaire à proposer ce type de produit). Ce contrat est indexé sur Euribor 1 mois flooré à 0 majoré d'une marge de 0,65% (soit des conditions moins avantageuses que le précédent contrat dont la marge ressortait à 0,50% et alors que l'Euribor était négatif).

#### **Les perspectives d'emprunt pour 2024 :**

Comme les années précédentes, en raison notamment de l'abondance des liquidités sur le marché et du succès encore rencontré lors de la dernière consultation d'emprunt, Amiens Métropole ne devrait connaître sur l'exercice 2024 aucune difficulté de financement. La collectivité dispose par ailleurs de droits de tirage sur les

contrats de trésorerie valides sur 2024 pour un montant total de 65 M€ qui lui assurent une visibilité suffisante en termes de moyens de paiement.

Pour les besoins de couverture de la trésorerie, en lien avec le niveau d'investissement plus soutenu à prévoir sur 2024 et le respect de l'équilibre budgétaire, ce sont probablement deux consultations d'emprunt qui seront lancées en 2024, en fonction des opportunités de marché et de la tendance infra-annuelle du niveau de taux.

Dans ce cadre, sauf modification de tendance, il est prévu à ce stade de privilégier davantage des offres sur livret A ou à taux variable classique, lesquelles permettront plus aisément une renégociation éventuelle par la suite, et s'avèrent plus intéressantes sur le moyen terme dans l'optique d'une détente sur les marchés monétaires. Cette stratégie semble plus que jamais opportune car la probabilité d'une baisse des taux sur 2024/2025 est de plus en plus envisagée.

#### **Une annuité toujours en hausse en 2024 :**

L'annuité de la dette pour 2024 est estimée pour un montant total de 36,4, M€ (budget consolidé : budget principal et budgets annexes), soit une augmentation prévisionnelle de 1,5 M€ en comparaison avec l'annuité de la dette chiffrée sur l'exercice 2023 (34,9 M€), suivant la répartition suivante entre capital et intérêts payés :

	2023	2024
Capital payé sur la période	29 917 652 €	29 303 315 €
Intérêts payés sur la période	4 982 069 €	7 061 734 €
<b>Total annuité</b>	<b>34 899 721 €</b>	<b>36 365 049 €</b>

Ainsi, si le montant du capital à rembourser pour 2024 ressort en diminution de 0,6 M€, le montant du total des intérêts calculés est prévu en augmentation de 2,08 M€ pour l'année prochaine. Comme déjà indiqué, la hausse continue des taux variables constatée sur 2023 mais surtout l'augmentation du taux du livret A intervenue en 2023 renchérit encore la charge financière des intérêts à prévoir en 2024. Cet impact global est évalué à 1,4 M€. Ce cycle de hausse entamé depuis 2022 devrait être contrebalancé assez significativement par une baisse dès 2025, voire dès le deuxième semestre 2024.

**Concernant le budget principal, l'annuité de la dette pour 2024 est estimée pour un montant total de 24,8 M€, soit une augmentation prévisionnelle de 2,06 M€ au regard de l'annuité de la dette chiffrée sur l'exercice 2023 (22,8 M€), suivant la répartition suivante entre capital et intérêts payés :**

	2023	2024
Capital payé sur la période	19 903 807 €	20 485 502 €
Intérêts payés sur la période	2 885 939 €	4 361 265 €
<b>Total annuité</b>	<b>22 789 746 €</b>	<b>24 846 767 €</b>

Le montant des annuités par budget est précisé dans le tableau ci-dessous.

	montant annuité 2023 en M€	montant annuité 2024 en M€ (estimation)
<b>Budget principal</b>	<b>22,8</b>	<b>24,8</b>
Budget annexe Transports	5,04	5,83
Budget annexe Assainissement	2,62	1,83
Budget annexe Eau	2,94	2,57
Budget annexe Crématorium :	0,33	0,33
Budget annexe Centres d'Appels	0,86	0,48
Budget annexe Aéroport de Gisy :	0,05	0,05
Budget annexe Déchets Ménagers :	0,27	0,42
<b>Total</b>	<b>34,90</b>	<b>36,37</b>

### **L'encours de la dette au 1er janvier 2024 :**

En intégrant l'emprunt de 19 M€ encaissé en toute fin 2023, l'encours total de la dette calculé au 1er janvier 2024 s'élève à 312,4 M€, soit un stock en baisse, passant ainsi sous la barre des 320 M€. S'y ajoute le montant de l'emprunt de clôture mobilisé au 31/12/2023 mobilisé à hauteur de 6,2 M€ qui a permis de rembourser toutes les lignes de trésorerie annuelles à même date.

### **III-2°) LE MONTANT DE L'EMPRUNT :**

Des différents éléments présentés dans le cadre du présent budget, **il ressort un besoin de financement par l'emprunt autorisé à hauteur de 25,9 M€** (contre 26 M€ au BP 2023 et 25 M€ au BP 2022), afin de financer des dépenses d'investissement dont la prévision totale à 55,4 M€ est comparable à celle du BP 2023 (55,2 M€) et en augmentation par rapport à celle du BP 2022 (+ 5,8 M€).

### **Rappel du montant des emprunts long termes contractés depuis 2018 :**

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	prévision BP 2024
EMPRUNTS - PRODUIT NET	44 000 000 €	52 000 000 €	20 000 000 €	18 000 000 €	19 052 863 €	13 000 000 €	25 905 000 €

### **IV- BUDGETS ANNEXES :**

Chaque année, le DOB prévoit également en plus du budget principal les trajectoires des principaux budgets annexes métropolitains (eau, assainissement, transport, déchets ménagers). Pour 2024, les budgets primitifs correspondants sont conformes très largement à ces trajectoires, en termes d'équilibre, de niveaux d'investissement et de montants d'emprunts prévisionnels. Ces 4 budgets totalisent ainsi des investissements pour un montant de 33,7 M€ en cette nouvelle année.

### **IV-1°) BUDGET ANNEXE TRANSPORTS :**

Le budget annexe transports conforte en 2024 son niveau d'autofinancement, lequel est adapté aux besoins d'investissement. En comparaison avec le BP 2023, les recettes courantes restent assez dynamiques (+ 3%) et évoluent en volume à un niveau supérieur à celui des dépenses courantes.

Pour l'année 2024, le produit du versement mobilité est attendu en hausse de 2,4 % (+ 1,1 M€ par rapport au BP 2023), rappelant que son taux était passé à 2 % en 2023, ce qui a engendré une forte augmentation de cette recette sur la même année. Hors rattrapage au titre des années antérieures, le produit perçu en 2023 avoisine les 46 M€ (contre 40,9 M€ en 2022).

Le total des recettes courantes est prévu à 55,4 M€, en incluant la remise en place d'une subvention d'équilibre du budget principal pour 0,5 M€, en lien avec la poursuite des investissements liés au renouvellement de la flotte de bus.

Ces recettes courantes comprennent aussi les régularisations favorables en N+1 liées au contrat de délégation de service public conclu avec Kéolis (recette prévue pour 1,2 M€).

Les recettes voyageurs sont attendues à hauteur de 5,2 M€ (hors recettes de fraude), en hausse de 4 % par rapport au BP 2023, mais n'atteignent pas encore exactement le niveau constaté en 2019 (5,56 M€).

Les dépenses courantes s'établissent à 47,1 M€ et sont en hausse de 1,4 M€, sous l'effet de l'actualisation de la contribution versée à l'exploitant du réseau qui est attendue en progression de l'ordre de + 3,9 % (+ 1,4 M€,

soit un montant attendu de 40,8 M€ en 2024), selon une révision en lien avec l'inflation qui a été constatée dans le secteur.

Pour le financement des investissements de l'année 2024, une autorisation d'emprunt de 4,75 M€ est prévue (rappel du montant emprunté sur 2023 : 5 M€).

Les crédits de paiement pour l'année 2024 s'établissent à 9,5 M€ (8,4 M€ au BP 2023), dont :

- 7,65 M€ pour l'acquisition de nouveaux bus biogaz ;
- 0,85 M€ pour les libérations de retenues de garantie des bus IRIZAR.

#### IV-2°) BUDGET ANNEXE EAU :

Les recettes courantes d'un montant de 23,9 M€ sont en hausse par rapport au BP 2023 (22,7 M€). La vente aux abonnés est ainsi prévue pour un montant total de 16,1 M€ (BP 2023 : 14,9 M€). Pour rappel, les objectifs de préservation de la ressource tant au niveau de sa qualité que de sa quantité se traduisent par la mise en œuvre d'un programme de travaux repris dans la programmation pluriannuelle des investissements validée.

Les dépenses courantes sont prévues pour un montant de 15 M€, soit + 1,53 M€ (+ 11,4 %). Ce sont surtout les dépenses de fluides qui expliquent cette forte progression en 2024 (+ 0,63 M€) mais aussi les recrutements nouveaux afin de renforcer les équipes et les capacités d'intervention (+ 0,39 M€).

Pour le financement des investissements de l'année 2024, une autorisation d'emprunt de 3,75 M€ est prévue (aucun emprunt effectué sur 2023).

Les crédits de paiement pour l'année 2024 s'établissent à 11,1 M€ (12 M€ au BP 2023), dont notamment :

- 5,4 M€ pour le renouvellement des réseaux d'eau (conduites et branchements) ;
- 1 M€ pour les travaux concernant des tiers ;
- 0,94 M€ pour le renforcement et la sécurisation des dessertes d'eau potable ;
- 0,6 M€ pour le remplacement des compteurs.

#### IV-3°) BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :

Le total des recettes courantes (16,3 M€) apparaît en diminution de 1,2 M€ (- 6,9 %) en raison d'une prévision liée à la redevance d'assainissement collectif en 2023 (13,7 M€) qui a été revue à un niveau plus conforme en 2024 (12,68 M€), tenant compte par ailleurs des encaissements constatés sur l'année dernière (11,8 M€).

Les dépenses courantes sont prévues pour un montant de 12,4 M€, soit + 1,3 M€ (+ 11,8 %). Ce sont surtout les dépenses de fluides qui expliquent cette forte progression en 2024 (+ 0,89 M€) mais aussi les recrutements nouveaux afin de renforcer les équipes et les capacités d'intervention (+ 0,21 M€).

Pour le financement des investissements de l'année 2024, une autorisation d'emprunt de 2,91 M€ est prévue (aucun emprunt effectué sur 2023).

Les crédits de paiement pour l'année 2024 s'établissent à 8,9 M€ (6,15 M€ au BP 2023), dont :

- 2,8 M€ pour l'ensemble des stations d'épuration des eaux usées (STEP) ;
- 2 M€ pour la station d'épuration des eaux usées de Saint-Fuscien/Sains-en-Amiénois ;
- 1,7 M€ pour la réhabilitation des réseaux ;
- 1 M€ pour les travaux concernant des tiers.

#### IV-4°) BUDGET ANNEXE TOURISME :

Les recettes courantes prévues pour 2024 (hors participation du budget principal) sont en hausse de 11%, pour un montant de 365 K€. Toutefois, l'équilibre global nécessite toujours une participation du budget principal de 75 K€ (- 20 K€ par rapport à 2023).

Quant aux dépenses courantes, elles sont inscrites à hauteur de 438 K€, en progression comparable en pourcentage à celle des recettes (+ 3,8 %). Les achats d'études et de prestations constituent le poste de dépense le plus important, pour 203 K€.

#### IV-5°) BUDGET ANNEXE CREMATORIUM :

Pour 2024, le niveau prévisionnel de recettes courantes (909 K€) est atteint en intégrant toujours une participation du budget principal de 106 K€. Pour rappel, en 2021 et 2022, il a été nécessaire de soutenir fortement cet équipement confronté à des travaux importants et à des périodes de fermeture (subvention d'équilibre de 491 K€ en 2022 et de 163 K€ en 2023).

Les dépenses courantes sont en baisse de 66 K€ pour s'établir à 513 K€, variation à mettre en relation avec une baisse des dépenses de personnel, et une prévision réajustée des fluides dont le montant au BP 2023 avait été surévalué.

Pour le financement des investissements de l'année 2024, une autorisation d'emprunt de 130 K€ est prévue (aucun emprunt effectué sur 2023). Pour rappel, la dette représente un montant de 3,6 M€ à ce jour.

Les crédits de paiement pour l'année 2024 s'établissent à 195 K€ (190 K€ au BP 2023) pour les travaux courants liés au gros entretien.

#### IV-6°) BUDGET ANNEXE CENTRES D'APPELS :

L'équilibre de ce budget en 2024 permet de supprimer la participation du budget principal (22 K€ en 2023), grâce à une stabilisation des dépenses courantes (1,16 M€) et une progression attendue des recettes courantes de 2,9% pour un montant total de 2,29 M€.

Pour le financement des investissements de l'année 2024, aucun emprunt n'est prévu (rappel du montant emprunté sur 2023 : 250 K€). Pour rappel, la dette représente un montant de 1,47 M€ à ce jour.

Les crédits de paiement pour l'année 2024 s'établissent à 634 K€ (719 K€ au BP 2023) pour les travaux courants liés au gros entretien des bâtiments dédiés à l'activité des centres d'appels.

#### IV-7°) BUDGET ANNEXE ECOPOLIS :

Pour 2024, le niveau prévisionnel de recettes courantes (279 K€) est atteint en intégrant une participation du budget principal de 90 K€ en augmentation (+ 70 K€ par rapport à 2023), du fait notamment d'une dépréciation en 2024 des recettes de loyers (- 35 K€) au regard du produit comptabilisé sur 2023.

Les dépenses courantes prévues pour un montant total de 159 K€ en 2024, sont en augmentation de 22 K€, sous l'effet de l'augmentation des charges diverses et d'une provision pour créance douteuse.

Les crédits de paiement pour l'année 2024 s'établissent à 165 K€ (135 K€ au BP 2023) pour les travaux courants liés au gros entretien des bâtiments dédiés à l'activité de ce budget annexe.

#### IV-8°) BUDGET ANNEXE AERODROME AMIENS GLISY :

Pour 2024, le niveau prévisionnel de recettes courantes (609 K€) est surtout atteint en intégrant une participation du budget principal de 399 K€ en augmentation (+ 173 K€ par rapport à 2023), du fait d'une annulation de titre de recette sur exercice antérieur pour 182 K€ suite à une correction effectuée par l'administration fiscale en matière de TVA collectée.

Hors annulation titre de recette sur exercices antérieurs, les dépenses courantes sont prévues pour un montant total de 164 K€, en augmentation de 7 K€ par rapport au BP 2023 (dont prévision d'augmentation de la taxe foncière).

Aucun emprunt n'est prévu pour 2024. Pour rappel, la dette représente un montant résiduel de 49 K€ à ce jour.

Les crédits de paiement pour l'année 2024 s'établissent à 152 K€ (100 K€ au BP 2023) pour les travaux afférents aux bâtiments et au parking.

#### IV-9°) BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE :

L'équilibre de ce budget en 2024 permet de supprimer la participation du budget principal (81 K€ en 2023), grâce à un atterrissage des comptes sur 2023 qui est meilleurs que prévu et qui permet de dégager un excédent en fonctionnement supérieur par rapport à la prévision du BP 2023 de 180 K€.

Les recettes courantes sont attendues pour un montant total de 1,1 M€, en progression de 0,28 M€ par rapport à 2023, les prestations de services étant prévues pour 0,76 M€ (+ 0,36 M€).

Les dépenses courantes progressent globalement dans les mêmes proportions que les recettes, pour un montant total de 1,1 M€, la croissance de l'activité liée aux prestations engendrant mécaniquement une augmentation des dépenses de personnel et des autres charges.

Pour rappel, ce budget n'est pas endetté à ce jour.

Les crédits de paiement pour l'année 2024 s'établissent à 6 K€ (5 K€ au BP 2023).

#### IV-10°) BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS :

Les recettes courantes progressent de + 1,3 M€ par rapport au BP 2023 (+ 4,4 %), pour un montant total de 31,6 M€, précisant que la réalisation des recettes sur le dernier exercice clos, tout comme celle des dépenses, ont fait l'objet d'un suivi et d'une analyse régulière au cours de l'année écoulée.

Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est à nouveau orienté à la hausse, avec un montant attendu de 24,5 M€, soit + 0,9 M€ par rapport au BP 2023 et 0,7 M€ par rapport au produit réellement comptabilisé sur la même année. Cette augmentation sensible ne s'explique en 2024 que par la revalorisation nominale des bases qui s'applique également à ce produit.

Les dépenses courantes continuent de progresser en 2024, pour un montant total de 29,2 M€, soit + 1,34 M€ par rapport au BP 2023, cette progression étant toutefois assez nettement ralentie par rapport à celle constatée entre 2022 et 2023. L'augmentation est toujours à mettre en relation avec les coûts toujours croissants de traitement des déchets suite à la revalorisation continue de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) en progression de 0,9 M€ par rapport au BP 2023. A titre de comparaison, cette taxe prévue pour un montant de 10,6 M€ en 2024 s'établissait à 6,4 M€ en 2019, soit + 66%.

Via le delta courant entre recette et dépense, l'équilibre de ce budget annexe est encore un peu plus restauré en 2024, à hauteur de 2,36 M€ (contre 2,22 M€ au BP 2023). Le programme d'adaptation des prestations est toujours en cours, ainsi que les pistes d'économies sur les marchés en vigueur ou à renouveler, ceci afin de contrebalancer l'augmentation contrainte des principaux postes de dépenses courantes.

Pour rappel, une participation au budget annexe collecte et traitement des déchets a été votée au B.S. 2023 pour un montant de 1,2 M€. Nécessaire pour garantir structurellement l'équilibre financier et faire face notamment à l'augmentation de la TGAP, elle fera l'objet d'un reversement sur 3 ans, de 2025 à 2027, par tranche (400 K€).

Pour le financement des investissements de l'année 2024, une autorisation d'emprunt de 0,58 M€ est prévue (rappel du montant emprunté sur 2023 : 0,75 M€).

Les crédits de paiement pour l'année 2024 s'établissent à 4,2 M€ (4,9 M€ au BP 2023), dont :

- 1,4 M€ pour l'acquisition de véhicules avec bennes à ordures ménagères (BOM)
- 1,28 M€ pour les travaux de l'usine de méthanisation ;